

## DECLARATION

### Causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

#### La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- Aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère, tuteur ou juge des tutelles ;
- Aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- Aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- Aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- Aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- Aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- Aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- Aux personnes ayant formé l'opposition prévue au n° 5 de l'article L.422-10 du Code de l'environnement ;
- Aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
  - Toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment, précise et sûre ;
  - Toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement : toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ; toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du Code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Je soussigné,

- Certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable ;

- Déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse.

- Demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande dont les conditions indiquées dans le cadre E.

Fait à : ..... Le : ...../...../.....

Signature **OBLIGATOIRE** :

## DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER Saison 2017-2018

<b>NUMERO IDENTIFIANT</b> (à utiliser pour validation internet)
<b>COORDONNEES ET RENSEIGNEMENTS</b>
NOM : _____
PRENOM : _____
ADRESSE* : _____
_____
*(en cas de changement, merci de le préciser)
CP : _____
VILLE : _____
Date de naissance : (obligatoire) : ...../...../.....
Lieu de naissance : _____
TEL P :  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
TEL F :  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Mail : _____
<b>PERMIS DE CHASSER</b> : Original <input type="checkbox"/> Duplicata <input type="checkbox"/>
Numéro original : _____
Numéro duplicata : _____
Délivré le : ...../...../..... Par : _____
<b>AUTORISATION PARENTALE</b> (mineur ou majeur sous tutelle)
Père/Mère/Tuteur : .....
Juge des tutelles : .....
Le : ...../...../..... <b>Signature</b>

# Gagnez du temps : validez par internet sur le site fdc16.com

### VEUILLEZ CHOISIR VOTRE VALIDATION

Permis Charente	<input type="checkbox"/>	128.14€
Permis Charente avec sanglier	<input type="checkbox"/>	136.14€
Permis National petit gibier	<input type="checkbox"/>	334.43€
Permis National grand gibier	<input type="checkbox"/>	406.43€
<b>TOTAL 1</b> .....		<b>€</b>
<b>AVEC ASSURANCE</b>	<input type="checkbox"/>	20€
<b>SANS ASSURANCE</b>	<input type="checkbox"/>	
<b>TOTAL 2</b> .....		<b>€</b>

### Autres cas

#### Permis Bi départemental Charente et autre département :

- 1) cochez dans le tableau ci-contre pour la Charente
  - 2) Précisez le n° du 2ème département\* :  ainsi que son montant .....€
  - 3) Ajouter le montant de ce département à votre total 1 ou 2
- \* tableau au verso des départements les plus demandés

<b>- Permis Temporaire</b> : <input type="checkbox"/> 3 jours <input type="checkbox"/> 9 jours	<b>Montant</b>
N° département : .....	
Période du : ...../...../..... au ...../...../.....	

### Désirez-vous un carnet de prélèvement « BECASSE » ?

uniquement si vous avez restitué le carnet de la saison précédente  OUI  NON

**Mode de règlement** :  Espèces  Mandat cash  Carte bancaire  chèque n°: .....

**Chèque A l'ordre du « Régisseur des recettes du permis de chasser »**

## Information sur le coût d'une validation du permis de chasser 2017 - 2018

Détail des montants		Départemental		National	
		Simple	Avec sanglier	Simple	Avec grand gibier
	Cotisation fédérale Charente	70.00	70.00	95,00	95,00
	Cotisation Sanglier Charente		8.00		
	Validation départementale (Taxe d'État)	53.14	53.14		
	Validation nationale (Taxe d'État)			234.43	234.43
	Timbre national grand gibier (Fédération nationale)				72,00
	Abonnement (Facultatif)	5.00	5.00	5.00	5.00
	<b>TOTAL SANS ASSURANCE</b>	128.14	136.14	334.43	406.43
	<b>TOTAL AVEC ASSURANCE (+20 €)</b>	148.14	156.14	354.43	426.43

La loi n° 78-17 du 6/1/78, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données, auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs à laquelle adhère le demandeur. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande du chasseur est soumise pour contrôle.

### **BI-DEPARTEMENTAL AVEC LA CHARENTE, TARIFS DES AUTRES DEPARTEMENTS**

DEPARTEMENT	TOTAL A AJOUTER AU PERMIS CHARENTE		<b>Attention, ces tarifs s'appliquent dans le cas d'un Bi-départemental avec la charente.</b>  Si vous souhaitez prendre une validation pour un autre département que la Charente, il faut ajouter les 9€ de taxe d'Etat à ces tarifs.  <i>Ex : si vous prenez une validation uniquement Dordogne avec grand gibier, le tarif ne sera pas de 139.14 € mais de 148.14 €.</i>  Pour tout autre département, contactez votre fédération au 05.45.61.50.71.
	AVEC GRAND GIBIER	SANS GRAND GIBIER	
Charente- Maritime	137.14	122.14	
Dordogne	139.14	121.14	
Gironde	126.14	113.14	
Indre	117.14	108.14	
Indre Et Loire	129.14	104.14	
Landes	139.14	139.14	
Loir et Cher	122.14	112.14	
Lot	149.14	119.14	
Pyrénées-Atlantiques	121.64	121.64	
Deux-Sèvres	131.14	131.14	
Vienne	117.14	112.14	
Haute-Vienne	159.14	129.14	

### **RAPPEL : GAGNEZ DU TEMPS :**

**VALIDEZ PAR INTERNET SUR LE SITE : [www.fdc16.com](http://www.fdc16.com)**  
**dans la rubrique « VALIDER SON PERMIS »**